

Le coût de revient du lait breton s'affiche

Publier ou ne pas publier ? Cerfrance Bretagne a décidé. Trois fois par an, le centre de gestion publiera le coût de revient moyen annuel du lait.

OBSERVATOIRE

Le coût de revient du lait était de 398 € en 2019. Le chiffre provisoire de 2020 est de 402 €, soit une augmentation de l'ordre de 4 €/1 000 L en un an.

Si Cerfrance a décidé de publier ces chiffres, c'est pour « couper court » aux données officieuses diffusées sous le manteau – « et parfois estampillées Cerfrance » – que l'on retrouve sur la table des négociations commerciales. « Le meilleur moyen d'arrêter cette pratique est de publier nous-mêmes nos propres chiffres », explique Gérard Roulleaux, éleveur en Ille-et-Vilaine et président de Cerfrance Bretagne. Et de préciser que « Cerfrance Bretagne s'est concerté avec les organisations de producteurs du Grand Ouest pour juger du bien-fondé de publier un observatoire du coût de revient de la production laitière en systèmes conventionnels en Bretagne ».

Un indicateur réactif

Cette diffusion de coûts de revient, qui s'appuie sur quelque 2 000 résultats comptables d'élevages bretons conventionnels spécialisés, s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi Égalim. Parmi les 9 recommandations figure en effet « la nécessité de renforcer la prise en compte des coûts de production des agriculteurs dans les discussions entre les autres maillons de la chaîne ».



GÉRARD ROULLEAUX,
Président Cerfrance
Bretagne.

+4 €
/ 1 000 L
EN UN AN.

rard Roulleaux. « Serge Papin, chargé de mission de médiation entre agriculteurs, industriels et distribution, souhaitait un tiers de confiance. Avec notre agrément à l'ordre des experts nous remplissons les critères ».

Gravé dans le marbre

« Nous avons voulu un indicateur réactif », poursuit le président qui annonce trois publications annuelles : « D'abord une tendance de l'année écoulée en avril ; puis un coût définitif en août diffusé avant le démarrage des négociations commerciales en septembre ; et enfin, une tendance sur l'année en cours ». Au-delà du chiffre stricto sensu, les différents interlocuteurs (industriels, distribution, politiques, organismes consulaires, syndicalistes, etc.) pourront au fil des ans lire une évolution des coûts de revient. « La méthodologie de calcul sera constante dans le temps », annonce le président.

Didier Le Du

COMMENT EST CALCULÉ LE COÛT ?

- Charges directes : alimentation, conduite d'atelier.
- Charges fixes : mécanisation, bâtiments et équipements, frais divers, foncier, capital d'exploitation (amortissement et frais financiers), travail (salariés et exploitants). Les charges fixes intègrent des charges supplé-

tives forfaitaires qui rémunèrent :

- Les capitaux propres à hauteur de 1,5 % en 2020.
- Le foncier en propriété à hauteur de 150 €/ha.
- Le travail de l'exploitant à hauteur de 2 Smic net annuel + cotisations sociales MSA correspondant à ce niveau de revenu.